

Paris, le 28 juin 2016

Objet : CIVITAS deviendrait un parti politique

Monsieur Le Premier Ministre,

Parue au JORF n°0136 du 12 juin 2016, texte n° 45, la décision du 18 mai 2016 portant agrément d'association de financement de CIVITAS au titre de parti politique, semble n'avoir ému personne.

Cette décision, prise à l'initiative la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, arrive peu de temps après la modification des statuts de cette association, déposés en préfecture d'Argenteuil, le 23 avril dernier.

Pourtant, CIVITAS n'est pas n'importe quelle association.

Fondée en 1946, par Jean Ousset, un ancien cadre du régime de Vichy, la Cité Catholique, qui vise à former des élites pour établir un État national catholique, donne rapidement naissance à Civitas, « dont le but est la restauration de la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ », selon son site.

Si ce n'était qu'une d'une bande d'illuminés, les choses ne seraient pas si graves, sauf qu'il s'agit bien de religieux qui s'arrogent le droit d'imposer leurs vues, de façon barbare si nécessaire, à l' image des débordements violents contre le mariage pour tous dont furent victimes Caroline Fourest et les Femens, ou encore les spectateurs de la Dernière tentation du Christ (un attentat à la bombe fût même commis dans le cinéma "Espace St Michel" à Paris, qui projetait le film en 1989, suite à leur condamnation du film) et ceux, aspergés à l'huile de vidange, venus voir la pièce de Romeo Castellucci, Sur le concept du visage du fils de Dieu au Théâtre de la Ville à Paris (Jean-Michel Ribes, le directeur du théâtre, quant à lui, a été recouvert d'excréments à Nancy, par des extrémistes catholiques). Ces deux dernières affaires avaient d'ailleurs fait grand bruit, Civitas qualifiant ces expressions artistiques de christianophobes !

Cette manœuvre, grossière, permet à cette organisation de contourner l'obstacle rencontré lors du retrait de leur statut d'organisation d'utilité publique et de récolter des fonds, sur le dos du contribuable, de détourner la loi de 1905, sur celui de la Laïcité.

Il y a sujet à s'interroger sur les disfonctionnements des organismes d'Etat, à plusieurs niveaux. D'une part, à la sous-préfecture d'Argenteuil qui semble avoir laissé passer la constitution d'un parti politique à l'objet insolite. D'autre part, à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui accorde des facilités de caisse associées à ce nouveau statut, à quelques mois des élections présidentielles, de quoi ouvrir l'appétit d'autres organisations aux mêmes objectifs messianiques.

Donc, par la présente, je vous demande de prendre en charge cette question hautement délicate pour la défense de nos principes aujourd'hui gravement menacés. Il est du rôle de l'Etat de combattre toutes les dérives qui s'assimilent à un sectarisme dangereux.

Notre association se tient à votre disposition pour vous fournir les éléments nécessaires sur les dérives observées et combattues sur notre territoire.

Veuillez croire en mes sentiments les plus respectueux.



**Laurence Marchand-Taillade**

**Monsieur Manuel Valls**  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

**Laurence Marchand-Taillade**

Secrétaire Nationale du Parti Radical de Gauche, en charge de libertés individuelles et des droits nouveaux  
Présidente de l'observatoire de la laïcité du Val d'Oise  
[www.marchand-taillade.info](http://www.marchand-taillade.info) - [www.observatoirelaicite95.org](http://www.observatoirelaicite95.org)  
13, rue Duroc - 75015 PARIS